

## Récupération de Chloro-Fluoro-Carbone (CFC) (FREON) dans les appareils de froid domestiques usagés - Convention avec ECOSPACE

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :** Les CFC (Chloro-Fluoro-Carbone), plus connus sous le nom commercial de «fréons», sont impliqués dans le processus d'attaque de la couche d'ozone ; environ 6 000 t de CFC sont utilisés en France chaque année dans le domaine du froid (comme fluide réfrigérant notamment).

Une étude générale sur les CFC a été réalisée en 1990 par l'ASCOMADE (association regroupant les grandes villes et districts de Franche-Comté autour du thème des déchets et de l'environnement, dont la présidence est assurée par la Ville de Besançon) ; différentes propositions d'actions concrètes de récupération des CFC ont également été examinées.

Ainsi les représentants des collectivités à l'ASCOMADE ont souhaité pouvoir démarrer ensemble une opération de pompage des CFC dans les vieux réfrigérateurs et congélateurs mis au rebut par les habitants, en travaillant avec le même prestataire de service (le regroupement des collectivités permettant d'obtenir une baisse sensible des tarifs).

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Environnement le 30 mai 1990. Sur la base des estimations de gisement, environ 2 000 appareils pourraient être traités chaque année sur Besançon.

Une convention-cadre définissant notamment l'organisation des campagnes de récupération a été signée en novembre dernier entre l'ASCOMADE et l'entreprise ECOSPACE, retenue pour réaliser cette prestation.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et ECOSPACE fixant les conditions d'intervention de cette dernière et les tarifs pour 1991.

**Mme BULTOT :** Je veux tout d'abord brièvement vous préciser ce que sont les CFC parce que dans la semaine qui vient, vous en entendrez beaucoup parler et généralement on n'a pas des idées très précises sur ce dont il s'agit. Les CFC sont plus connus sous le nom commercial de fréon. Leur structure moléculaire est constituée d'un squelette d'atome de carbone sur lequel sont fixés des atomes de chlore et de fluor, d'où l'appellation de chloro-fluoro-carbure. Ils se présentent sous la forme de produits liquides ou gazeux et sont utilisés depuis les années 30 comme agents réfrigérants efficaces, comme solvants du nettoyage et dans la fabrication des mousses isolantes. Ils existent aussi dans les aérosols et sont impliqués dans la destruction de la couche d'ozone et donc du réchauffement de la planète. La production mondiale annuelle des CFC n'a cessé de croître de 1950 jusqu'à récemment pour atteindre plus de un million de tonnes. Le 16 septembre 1987, 24 pays dont la France ont signé à Montréal un protocole qui réglemente la production, la vente et les échanges de CFC et des produits qui en contiennent. Une cinquantaine de pays ont actuellement ratifié ce protocole. L'objectif de réduction mondiale des CFC était pour l'année 1989 de revenir aux chiffres de 1986, objectif tenu actuellement par la France. Pour l'année 1991, l'objectif est une consommation au plus égale à 80 % du niveau de 1986. Et pour 1999, la réduction est fixée à 50 %. C'est pourquoi au niveau de l'ASCOMADE j'avais émis le vœu d'étudier les possibilités de récupérer les CFC des frigos usagés de nos villes respectives et par ailleurs d'étudier la récupération des CFC des aérosols. Les études qui ont été réalisées par l'ASCOMADE ont montré que le CFC dans les aérosols était difficilement récupérable et que par ailleurs la sensibilisation portait ses fruits puisque les productions de spray utilisent de plus en plus des produits de substitution qui laissent augurer donc d'une décroissance rapide. Par contre, l'étude de la récupération des CFC dans les vieux frigos est tout à fait réalisable à l'échelle des sept villes qui se regroupent dans l'ASCOMADE.

Nous arrivons donc à la concrétisation de ce projet. Dans les jours qui viennent, près de 400 vieux frigos et congélateurs stockés principalement chez les compagnons d'EMMAÛS vont être ainsi traités pour la première campagne de pompage des CFC à Besançon, donc autant de CFC qui ne seront pas rejetés dans l'atmosphère. Les collectivités montrent l'exemple en récupérant les CFC des vieux frigos,

mais elles veulent aller plus loin et dans le cadre de l'ASCOMADE créer localement une dynamique avec les principaux partenaires concernés par ce problème des CFC, c'est-à-dire les commerçants, les professionnels du froid et les associations de protection de l'environnement, pour ainsi arriver vers une récupération des CFC systématique et plus efficace.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il y a un mouvement qui s'engage et nous sommes tous d'accord pour le suivre.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.